

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 26 septembre 2014



Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 26 septembre 2014, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Bruno BRONGNIART, maire.

Monsieur PATFOORT Laurent, absent excusé a été représenté par Monsieur BRONGNIART. Monsieur DEBAVELAERE Christophe, absent excusé, a été représenté par Monsieur CLEENEWERCK. Monsieur VANTORRE Eric, absent excusé, a été représenté par Monsieur BACK Jean Bernard. Madame FOREST Dominique, absente excusée a donné pouvoir à Madame PITREL Anne Marie. Monsieur VEROVE Stéphane, absent excusé a été représenté par Monsieur ARNAUD Jean Sylvain. Madame PITREL Anne Marie était absente.

Le compte rendu de la séance du 13 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

Statuts et compétences optionnelles de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre :

La communauté de communes a listé l'ensemble des compétences inscrites dans les statuts. Après débat, la CCHF a par délibération restitué aux communes les compétences optionnelles suivantes :

- Création, aménagement et entretien des plantations pérennes du territoire de la CCColme, hormis les espaces identitaires qui seront définis par commune, dont le fleurissement
- Etude du cadre de vie et de l'environnement
- Compétence pour mener et financer toutes actions ayant pour but le maintien et l'amélioration du cadre de vie
- Lutte contre le rat musqué
- L'éclairage public lors de la réfection totale de voirie et/ou de trottoirs

La majorité qualifiée est requise pour approuver la modification des statuts.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

Reversement de la taxe « électricité » par le SIECF :

Les conditions de reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité ont évolué.

Le 17 juin, le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre a adopté une délibération qui prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, le SIECF perçoit la TCFE pour l'ensemble des communes membres avec un reversement maximum aux communes dans la double limite du plafond légal et de la somme perçue par la commune en 2012.

La délibération actant le reversement doit être prise avant le 1^{er} octobre 2014. A l'unanimité, le conseil municipal adopte les principes de reversement de la taxe à la commune.

Modification du périmètre de l'USAN et demande d'adhésion de la commune de Bouvines :

Le 23 juin 2014, la commune de Bouvines a sollicité son adhésion à l'USAN pour la compétence « lutte contre les espèces invasives » à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le comité syndical a accepté à l'unanimité le 27 juin. Il appartient désormais à chaque commune membre de rendre un avis. A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Bouvines.

Extension du périmètre SIDEN SIAN :

Le Siden Sian demande de se prononcer sur l'extension du périmètre à la communauté de communes du val de l'Oise entraînant le transfert des compétences assainissement collectif, assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales urbaines.

Une extension équivalente est prévue pour la communauté de communes Osartis-Marquion.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable.

ADMINISTRATION GENERALE

Adhésion au groupement de commande « dématérialisation »

Le centre de gestion propose une nouvelle convention afin d'adhérer au groupement de commandes « solution globale de dématérialisation ».

Le service « CREATIC » du cdg59 propose un pack essentiel concernant la télétransmission des actes, des actes comptables, la dématérialisation des marchés publics et l'archivage des flux.

La commune peut également souscrire à des services à la carte : acquisition de certificats électroniques, sécurité des systèmes d'information, webdelib, etc...

Adhésion au groupement de commande « mise en place des systèmes de contrôle d'air »

La réglementation impose aux collectivités de contrôler la qualité de l'air dans les établissements recevant des enfants. La CCHF propose de constituer un groupement de commande afin de faire intervenir un organisme agréé.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à la constitution du groupement de commandes.

URBANISME

Approbation de la modification du PLU

Suite à l'enquête publique de juillet, le commissaire enquêteur a rendu son rapport et il appartient désormais au conseil municipal d'approuver la modification du Plu comme suit :

- L'extension de la zone 1NAb de l'entrée sud du village
- L'adaptation du règlement des zones 1NAb et 2NAb
- L'inscription au plan de zonage d'un espace boisé à créer en limite sud de la zone 2NAb

A l'unanimité, le conseil approuve la modification du Plan local d'urbanisme.

Vestiaire sportif : architecte et maîtrise d'ouvrage

La visite organisée pour les élus avait conclu à la volonté de démolir l'ancien vestiaire et au souhait de ramener les deux autres associations (archers et pétanque) dans une deuxième salle ou une salle d'une surface plus importante et modulaire. Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil du rendez vous qui s'est tenu en mairie avec un architecte qui a travaillé gracieusement sur une ébauche de projet.

Désormais, il convient d'entamer des procédures administratives plus concrètes. Le financement du vestiaire est inscrit au contrat de territoire du Département.

Il devient nécessaire de lancer une procédure de consultation afin de recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette AMO aidera à rédiger le dossier qui permettra de lancer le concours d'architecte. Les conseillers municipaux à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à lancer les procédures administratives relatives à ce projet.

BUDGET

Les ajustements budgétaires nécessaires s'équilibrent en fonctionnement en dépenses et en recettes à 6 561,00 €.

Le détail est joint au présent compte rendu. Les ajustements sont approuvés à l'unanimité.

TARIF DES SORTIES FAMILIALES

Actuellement le tarif des sorties familiales est fixé peu importe le coût porté par la commune. Il est proposé d'instaurer un tarif qui tient compte du coût de la sortie et d'établir une grille de quotient identique aux tarifs des autres services.

Quotient	A	B	C	D	E	F	EXT
Tarif adulte	40 %	42 %	44 %	48 %	50 %	52 %	100 %
Tarif enfant	30 %	32 %	34 %	38 %	40 %	42 %	100 %

Ce principe est acté à l'unanimité par les membres du conseil.

PERSONNEL

Rémunération des animateurs

La rémunération des animateurs était basée sur une délibération prise par le conseil municipal en 2009. Depuis cette date, les grilles de la fonction publique ont été modifiées. Il est donc proposé aux conseillers de réévaluer la rémunération des animateurs en fonction des nouvelles grilles indiciaires.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Contrat d'apprentissage

Le CFA de Dunkerque a sollicité le renouvellement de l'expérience du contrat d'apprentissage. Monsieur le Maire fait part de son avis favorable. Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau contrat d'apprentissage.

QUESTIONS DIVERSES

Dispositif voisins vigilants :

Monsieur le Maire informe les conseillers de la tenue d'une réunion d'information le 2 octobre 2014 à 18h30 à la salle Colette Bel.

Lotissement les Jardins d'Elodie :

Quid de la rétrocession du lotissement ?

Une visite du lotissement a été effectuée par les élus concernés. Cette visite a abouti à un inventaire des différents désordres qui perdurent : traversées d'eau, grille non antivol, enrobé non conforme, fossés effondrés, barrières oxydées, espaces verts à revoir. Les services vont adresser un courrier au lotisseur « les bâtisseurs de la Lys ».

Pour ce qui concerne l'assainissement et les réseaux de compétence communautaire, la CCHF étudie le dossier.

Projet lotissement zone sud :

Le promoteur Nord Lotir a communiqué à Monsieur le Maire une esquisse du futur lotissement. Ce plan soulève des questions de circulation. Ce projet ne prend a priori pas en compte un éventuel bégainage, et l'obligation du locatif social. Trois « petits propriétaires » n'ont eu aucun contact avec ce promoteur.

Domaine du Groënhof :

Le 18 septembre 2014, une agence immobilière a organisé une visite sans qu'il y ait de suite pour le moment.

La séance est levée à 20h30.